

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
Yitshak Ben Chímone, David
ben Messaouda, Haïm ben
Esther, Rav Moché Ben
Raziel, Chímone Ben
Messaouda, Aaron Ben
'Hanna, Audrey Bat Étoile
Étoile bat Méssaouda



Pour l'élévation de l'âme de
Yéhouda Ben David,
Chímone Ben Yitshak et
'Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah
bat Avraham, Chímone
Ben Yitshak, Yitshak Ben
Mordékhaï, Dov Ben
Lévana azriel ben Sarah et
David ben Julie



Résumé de la Paracha

La Paracha de michpatim traite des lois qui ont été données à Moshé Rabbénu lorsqu'il est monté recevoir la Torah. Ainsi, l'ensemble des règles qui régissent la vie quotidienne est énoncé une à une. Les lois concernant les esclaves et les modalités de leur libération, le meurtre, volontaire comme involontaire, les dommages physiques, causés par l'homme ou par ce qui lui appartient (par exemple un taureau), mais également celles régissant les prêtres, la garde d'objet etc..., sont ainsi détaillées dans ce passage de la Torah. La Torah fait également mention des principales fêtes du calendrier à savoir, Pessa'h, Chavouot, Roch Hachana et Kippour, ainsi que Souccot. La Paracha se termine par l'invitation de Moshé à monter sur la montagne pour y recevoir les deux tables en pierre sur lesquelles seront inscrits les dix commandements.

Dans le chapitre 21 de Chémot, la torah dit :

טו/ וַיַּעַל מֹשֶׁה, אֶל-הָהָר; וַיִּכַּס הָעָנָן, אֶת-הָהָר.
15/ C'est alors que Moshé s'achemina vers la montagne, qu'enveloppait le nuage.

טז/ וַיִּשְׁכַּן כְּבוֹד-יְהוָה עַל-הַר סִינַי, וַיִּכַּסְהוּ הָעָנָן שִׁשָּׁת יָמִים; וַיִּקְרָא אֶל-מֹשֶׁה בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי, מִתּוֹךְ הָעָנָן.
16/ La majesté divine se fixa sur le mont Sinai, que le nuage enveloppa six jours; le septième jour, Dieu appela Moshé du milieu du nuage.

יז/ וַיֵּרָא כְבוֹד יְהוָה, כְּאֵשׁ אֲכָלֶת בְּרֹאשׁ הָהָר, לְעֵינֵי, בְּנֵי יִשְׂרָאֵל.
17/ Or, la majesté divine apparaissait comme un feu dévorant au sommet de la montagne, à la vue des enfants d'Israël.

יח/ וַיָּבֹא מֹשֶׁה בְּתוֹךְ הָעָנָן, וַיַּעַל אֶל-הָהָר; וַיְהִי מִלִּשָּׁה, בְּהַר אֲרָבָעִים יוֹם, וְאַרְבָּעִים לַיְלָה.
18/ Moshé pénétra au milieu du nuage et s'éleva sur la montagne; et il resta sur cette montagne quarante jours et quarante nuits.

Versets De la Paracha

Pour faire suite au dvar torah de la semaine dernière, nous allons approfondir sur l'importance de la torah orale et plus précisément sur son impact.

La torah précise que Moshé est resté 40 jours et 40 nuits dans le ciel pour recevoir la torah. Il existe une controverse quant à la date à laquelle Moshé est monté dans le ciel (traité

chabbat, page 86b) : « *Nos sages ont enseigné : le 6ème jour du mois (de Sivane), les dix commandements ont été donnés. Rabbi Yossi dit qu'il s'agissait du 7ème jour* ». Rabbi Yossi ajoute même pour justifier son propos, que Moshé a ajouté un jour de son propre chef provoquant ce décalage et qu'Hachem a été d'accord avec lui.

Bien que la fête de Chavou'ot soit célébrée le 6 Sivane, le don originel de la torah n'est pas clairement défini et d'après Rabbi Yossi il ne serait survenu que le 7 Sivane. Sur cette discussion, le **Maharal de Prague** (Tiferet Israël, chapitre 27) explique une notion importante. Il existe deux dimensions dans la transmission de la torah : le don et la réception. Nous savons que la torah a été offerte au peuple précisément 50 jours après la sortie d'Égypte. Seulement le peuple n'a pas réellement commencé à la recevoir le jour même. Cette date ne correspond en fait qu'à la réalité du donneur qui commence la transmission. Seulement, il existe un écart entre le moment où le don est initié et celui où la réception débute. Ce laps de temps est une réalité à part entière en ce qui concerne la torah, c'est pourquoi, Moshé demande un jour supplémentaire pour être en mesure de pouvoir amorcer la réception de la torah.

Sur cette base, le **Yé'arot Dévach** (tome 2, drouch 11) tel que rapporté par le **Yisma'h Moshé** (Sur Parachat Ki Tétsé, chapitre 8, alinéa 1) fait une analyse intéressante. La Guémara (traité Makot, page 22b) rapporte : « *Rava enseigne : Combien certains sont bêtes car ils se lèvent devant un sefer Torah mais ne se lèvent pas devant un grand homme (érudit en torah), car dans le sefer Torah, il est écrit de sanctionner la faute par 40 coups et les sages sont venus et en ont retiré un (coup)* ». Sur cela, le **Yisma'h Moshé** demande en quoi les sages font-ils preuve de grandeur en diminuant le nombre de coups réclamé par la torah alors qu'il s'agit à l'évidence d'un

enseignement que Moshé leur a transmis ? Or, tout ce que Moshé a dévoilé aux bné-Israël est le résultat de ce qu'Hachem lui a enseigné dans le ciel. En somme, l'homme n'y est pour rien et la comparaison entre l'érudit et le sefer Torah n'est plus fondée.

Pour comprendre cela, le **Yé'arot Dévach** rappelle la comparaison faite par le midrach (Tan'houma, parachat Bamidbar, simane 23) : la torah réclame 40 coups en rapport avec les 40 jours que Moshé a passés dans le ciel pour recevoir la torah. Celui qui faute engendre en quelque sorte une destruction et doit subir une réparation sur la même base. Nous venons de voir que d'après Rabbi Yossi, le don de la torah serait intervenu le 7 Sivane. Or, nous savons que Moshé est redescendu avec les tables le 16 Tamouz avant de le briser le 17. De fait, du point de vue de Rabbi Yossi, Moshé ne serait resté dans le ciel que 39 jours et non 40 ! Certes, il se trouvait déjà sur la montagne ne contredisant pas le texte de la torah parlant de 40 jours, seulement, le moment passé dans le ciel n'aurait duré que 39 jours. Pourquoi ? Justement parce qu'il en a fait la demande, estimant que le don de la torah et sa réception sont deux notions distinctes impossibles à confondre. De fait, le don a bien duré 40 jours mais la réception de la torah s'est faite en 39 jours comme le souhaitait Moshé.

Nous pouvons donc comprendre en quoi les sages sont si méritants. C'est bien Moshé qui demande à Dieu de recevoir un jour plus tard, de distinguer le moment du don de celui de la réception. C'est lui qui passe de 40 à 39 jours sans qu'Hachem ne le lui dévoile. C'est sur cette initiative humaine que le changement s'opère. C'est pourquoi, à l'image du don de la torah qui leur est corrélé, les coups ne doivent pas s'élever à 40 mais à 39 ! Pourquoi alors la torah parle-t-elle de 40 coups ? Justement pour maintenir le rapport avec les jours du don de la torah. Pour matane Torah, il

apparaît clairement que l'étape humaine ne dure que 39 jours et c'est l'étape céleste qui compte un jour de plus. Cela rejoint les propos de nos maîtres (traité Yoma, pahe 38b) : « *celui qui vient se purifier, est aidé (par le ciel)* », en ce sens où la démarche terrestre est toujours accompagnée d'une démarche céleste. Ainsi, l'homme reçoit 39 coups, mais il existe un 40ème qu'Hachem prend sur Sa « charge » pour compléter le tout.

Il est intéressant de voir qu'Hachem a validé la requête de Moshé. Cela prouve qu'Il désirait que les choses se passent ainsi. Pourquoi alors ne pas les avoir immédiatement réclamées ? Pourquoi attendre que Moshé en soit l'instigateur ?

Le **'Hida** ('Homat Onekh sur notre paracha, alinéa 20) explique qu'il existe un lien étroit entre les 40 jours du don de la torah et les 40 jours de la formation embryonnaire. Comme nous le savons, le corps est toujours le siège de l'expression des parties bestiales qu'il incombe à chacun de dominer. Ce travail se fait justement par le biais de la torah qui nous permet de faire dominer l'esprit. La torah est donc l'outil pour soumettre les forces du mal. Le **'Hida** dévoile alors que les sources du mal dont nous parlons ici et qui affèrent au corps sont justement encadrées par la valeur 960. Il démontre cela par le nom même de ces forces (que nous taisons volontairement) dont la valeur est 960. C'est pourquoi, il n'est pas anodin de trouver ce nombre revenir à plusieurs reprises en rapport avec la faute. Le plus connu est celui des explorateurs, revenant avec des fruits d'Israël pour colporter. Justement, la torah place une allusion aux forces du mal qui les encadraient alors, puisque **Rachi** précise qu'ils soulevaient un poids de 40 séa, soit précisément 960 lougim (mesure de la guémara).

Dès lors nous comprenons que les forces en jeu lors de l'apparition de l'embryon mettent 40 jours soit 960 heures à éclore ! Il s'agit du

temps requis pour l'apparition du mal. En parallèle, la torah propage les énergies chargées d'annuler ces forces, d'où le don effectué en 40 jours. Rappelons également que le mikvé, dont l'objectif est de purifier l'individu contient lui aussi 40 séa (960 lougim) d'eau.

Le **Maharal de Prague** (Tiféret Israël, chapitre 68) rapporte l'enseignement de nos maîtres (Midrach Tan'houma, parachat Ki Tissa, simane 28) : « *Lorsque Moshé étudiait (dans le ciel) la torah écrite, il savait qu'il faisait jour, tandis que l'étude de la torah orale lui indiquait la nuit.* » Le **Maharal** explique que la torah écrite en tant qu'outil d'opposition au mal, relève de la dimension divine. Seulement, cette arme doit être utilisée par l'homme, c'est pourquoi, la torah orale est la dimension de l'humain car elle définit comment accomplir les mitsvot et donc comment lutter contre le mal. En somme, la torah écrite est l'outil tandis que la torah orale est son mode d'emploi. C'est pourquoi, la torah écrite s'étudie le jour, parce qu'il s'agit du dispositif, du plan. Par contre, la torah orale est étudiée la nuit, précisément où les forces du mal se renforcent, car elle vient précisément mettre en place leur destruction.

Lorsque Dieu donne la torah au monde, Il le fait en 40 jours. Seulement, de par sa nature contradictoire avec le mal, nous pourrions penser que le simple fait d'être détenteur de ce trésor suffise à vaincre le mauvais penchant. Il s'agirait là d'une erreur, car si nous ne savons pas manier cette arme, alors elle devient inutile. C'est pourquoi Hachem attend que Moshé fasse lui-même la démarche d'entreprendre l'analyse du texte, sa dimension orale ! C'est à l'homme de vaincre son penchant et non à Hachem, de fait c'est également à l'homme qu'incombe la mission de comprendre la torah écrite au travers de la torah orale, pour parvenir à maîtriser son pouvoir contre le mal.

Pour reprendre le texte, l'expression de nos maîtres, le sefer Torah, est une Torah morte, tandis que le talmid 'Hakham est une torah vivante dans la mesure où il est en capable d'exploiter sa puissance ! D'où la critique de la guémara face à ceux qui préfèrent rester assis face aux sages. L'érudit est celui qui repousse les forces du mal. Si le sefer torah contient le bien, l'érudit est celui qui l'exprime. Lorsqu'Hachem parle de 40 jours, Moshé comprend qu'il faut passer à 39. Il cerne

immédiatement la nature de la transmission et comprend qu'elle est destinée à aider l'homme dans sa lutte.

Yéhi ratsone que chacun des bné-Israël accorde le respect dû aux talmidé 'Hakhamim.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but culturel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !